

16 MAI 1898

573

## 261

E 2001 (A) 625

*Le Ministre de Suisse à Rome, G. Carlin,  
au Président de la Confédération et Chef du Département politique, E. Ruffy*

L<sup>1</sup>

Rome, 16 mai 1898

Je Vous remercie de Votre télégramme chiffré du 13 courant<sup>2</sup> par lequel Vous avez bien voulu répondre au mien de la veille<sup>3</sup> relatif à la formation de bandes d'ouvriers italiens sur le territoire de la Confédération.

Je me suis empressé de communiquer les renseignements que Vous avez eu l'obligeance de me transmettre à M. Visconti-Venosta qui, je l'espère, aura été parfaitement tranquilisé et aura pu calmer ses collègues du Gouvernement.

Dans cette circonstance le langage de certains journaux italiens n'a pas été précisément aimable pour la Suisse. Vous aurez remarqué l'article de fond du «Popolo Romano» n° 131 du 13 courant que je Vous ai envoyé le même jour<sup>4</sup>. Il y était dit entre autres aménités, que l'attitude du Gouvernement et des Autorités suisses «frisaient l'indécence» et qu'on se serait comporté tout autrement, chez nous, «s'il se fût agi de bandes allemandes».

Notre Consul à Turin me signale que, dans cette ville aussi, les journaux ont publié des appréciations analogues. Il m'envoie, à l'appui de son dire, le numéro de la «Gazzetta del Popolo» du 14 mai que Vous trouverez ci-inclus<sup>5</sup>.

Enfin, ce matin je reçois de Venise le numéro ci-joint de la «Gazzetta di Venezia» (15 mai, n° 132)<sup>6</sup>, qui contient un article absolument injurieux pour notre pays. En tête du journal et sous le titre «Francesi e Svizzeri» l'on fait entendre que, «l'or français a agi dans les vallées de l'Helvétie», que «c'est l'Agence officielle suisse qui a répandu les télégrammes annonçant que la révolution était triomphante à Turin», que «les Suisses, ce noble peuple d'aubergistes, de portiers d'hôtels et de contrebandiers» ont propagé ces fausses nouvelles et fomenté le mouvement révolutionnaire italien en Suisse pour attirer chez eux les étrangers qui se trouvaient encore en Italie etc. etc.

Je me demande si, lors de sa réception hebdomadaire de mercredi prochain, je ne devrais pas, à titre tout à fait personnel et amical, mettre sous les yeux de M. Visconti-Venosta les différents articles que je viens de Vous signaler. Vu la scrupuleuse observation des devoirs et égards internationaux que l'Italie exige de nous, il me semble qu'il serait indiqué de faire remarquer à la Consulta que la presse italienne ferait bien de s'inspirer de ces mêmes principes en présence des procédés si corrects et si prévenants des Autorités suisses.

1. Note marginale en tête du document: a. a. Italienerbewegung.

2. Reproduit en n° 260.

3. Non reproduit.

4. Non reproduit.

5. Non reproduit.

6. Non reproduit.

574

20 MAI 1898

Je ne voudrais, toutefois, même à titre personnel, pas faire la démarche dont je parle sans Votre assentiment exprès. Je Vous serais donc obligé de vouloir bien, *immédiatement après la réception de la présente, me télégraphier* un simple «oui» ou «non». Dans l'affirmative, il va sans dire que je parlerai à M. Visconti-Venosta dans la forme la plus courtoise et la plus amicale<sup>7</sup>.

---

7. *Remarque de Ruffy à la fin du document*: 18 mai 98 (16 h) Répondu: Pensons qu'il vaut mieux attendre. D[épartement] P[olitique].